

Présents : 6  
Représenté : 0  
Votants : 6  
Absents : 1  
Pour : 6  
Contre : 0  
Abstention : 0

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°16/2026**

**Séance du 09 MAI 2026**

L'an deux mille vingt six, le neuf mai, à 15 heures, le conseil municipal de TOX., dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur DURASTANTI Jules-François

Date de la convocation du conseil municipal : 05/05/2026

Secrétaire de séance : Alice NASICA

**Sont présents :** Jules-François DURASTANTI, Carine VANGIONI, Jean-Charles FERRI, Jules-Bernard FILIPPI, Céline MELIN, Lena MOUTET-BERENI

**Sont représentés :**

**Sont absents :** CALENDINI Vincent

**Objet de la  
délibération :**

**ACQUISITION D'UN  
MATERIEL  
INFORMATIQUE**

**OBJET : Acquisition de matériel informatique**

Le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre du bon fonctionnement du service administratif, il est nécessaire d'acquérir un serveur dédié, il est la clé d'un travail performant

Le Maire présente à l'assemblée un devis qu'il a fait établir par la Société LDLC.pro s'élevant à **294.29 euros TTC** et dont le siège social est situé à : 69578 LIMONEST CEDEX, FRANCE.

Il propose donc le plan de financement ci-après :

- CTC : 80% de la dépense subventionnable prélevés sur la dotation quinquennale
- Participation commune ; 20%

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal considérant indispensable ce matériel pour le bien du service

**D E C I D E :**

**D'autoriser le Maire à procéder à cette acquisition**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003289-20260509-090526003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/05/2026  
Publication : 12/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation